



Saisie immobilière renoncement ou prescription du créancier

Par **boulangerie10**, le **25/08/2018** à **20:42**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un magasin d'alimentation générale acquis suite à un prêt bancaire. Comme j'ai cessé de payer mon crédit, la banque m'a fait une saisie immobilière. Le magasin a été mis en vente le 10/09/2014. Personne n'a fait d'offre, la banque a refusé d'acquiescer le bien. Le juge m'a dit que la banque devait reprendre la procédure depuis le début. Depuis plus de nouvelles. Si la banque ne m'a pas envoyé de mise en demeure y a-t-il prescription ou tout simplement à-t-elle abandonné les poursuites ? La somme restante est encore élevée.

Par **Visiteur**, le **25/08/2018** à **21:14**

Bonjour

De quand date le dernier événement ou dernier paiement, ou dernière relance ?
Avez-vous déménagé ?

Par **boulangerie10**, le **25/08/2018** à **21:25**

le dernier événement date du jour de la vente aux enchères, et j'ai déménagé mais les créanciers ont forcément mon adresse puisque j'ai reçu la convocation au tribunal à ma nouvelle adresse.